

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 30 MAI 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 5

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 24 mai 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 5 juin 2024

CESSION D'UN VEHICULE

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 14 h 51), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 14 h 51),
Mme Aurore NADAL, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Le CCAS a acheté pour le service de Repas à domicile, un véhicule frigorifique neuf dans le cadre d'un appel d'offres en avril 2019.

Depuis sa mise en circulation, ce véhicule a connu beaucoup de pannes nécessitant des réparations et donc une immobilisation du véhicule. Pour pouvoir poursuivre le portage de repas, le service devait, à chaque fois, faire appel à un véhicule de location.

Depuis sa mise en circulation, nous avons évalué les frais engendrés en réparation et locations de remplacement à environ 40 000€, soit plus que son prix d'achat.

Nous comptons le vendre en état de fonctionnement, mais la dernière réparation annoncée concerne le turbo compresseur qu'il faut changer (environ un coût de 3 000€) sans garantie que le moteur ne soit pas lui aussi endommagé.

En lien avec l'atelier communautaire, il nous a été conseillé de ne pas effectuer la réparation et de vendre le véhicule en l'état. De plus, il semble préférable de ne pas vendre un véhicule qui a généré autant de problèmes techniques pour ne pas courir le risque d'être poursuivis pour vices cachés.

Le CCAS propose donc de céder le véhicule suivant en l'état par l'intermédiaire d'une convention avec la société Agorastore qui propose ses services de commissaire – priseur (prise de photos et gestion complète de la vente aux enchères) :

.../...

- Véhicule Peugeot expert
- Immatriculation : FF-146-QW
- Date de 1ère^e immatriculation : 24/04/2019
- Numéros d'inventaire : N°00452 et N°000011
- Prix de réserve : 500€

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession du véhicule par vente aux enchères publiques.
- **APPROUVER** le principe de cession en l'état à titre gratuit à l'association AIVE en cas de vente aux enchères infructueuse.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 17 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour extrait conforme
NIORT, le 5 juin 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNEE

Nicolas VIDEAU